

Observation 159 du 06/03/2023

Madame le Commissaire enquêteur,

Un constat : le taux de décarbonation de la France augmente malgré l'augmentation en puissance installée de l'éolien qui n'a pu pallier les difficultés enregistrées dans les centrales nucléaires en 2022.

Rapport de la Cour des Comptes 2018

<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

Page 21 : L'électricité française produite est décarbonée à 98% (Bilan RTE 2016)

Bilan électrique 2022

<https://www.rte-france.com/actualites/bilan-electrique-2022>

« L'électricité produite en France en 2022 est restée à 87% d'origine décarbonée, contre 91% sur la période 2014-2021. »

« En termes de capacité, le parc éolien terrestre s'est accru de 1,9 GW contre 1,7 GW en 2017). »

« La France a mis en service son premier parc éolien en mer à Saint-Nazaire, d'une puissance de 480 MW.

En volume, la production éolienne poursuit sa progression (37,5 TWh) malgré une année 2022 particulièrement peu venteuse (facteur de charge de 21,6%, au plus bas depuis 10 ans).

Comme l'a affirmé le Haut-commissaire à l'énergie atomique, Yves Bréchet, lors de son audition à l'Assemblée nationale dans le cadre de la commission d'enquête « Souveraineté et indépendance énergétique de la France », on est passé d'un Etat stratège à un Etat bavard.

Voilà pourquoi un avis défavorable s'impose.

Avec mes sentiments distingués,

Edith de Pontfarcy